



**EN SAVOIR PLUS :**

**INRS**

» ED 5012 : Les légionelles en milieu de travail

**Demandez conseil à votre médecin du travail**

## LA LÉGIONELLOSE ET LE TRAVAIL

### DÉFINITION

La légionellose est une maladie infectieuse pulmonaire, due à la *legionella pneumophila*. En 2014, 1348 cas de légionellose ont été notifiés en France dont 122 (9%) ont conduit à un décès (source Santé Publique France). L'homme s'infecte en respirant des légionelles contenues dans les aérosols contaminés. La *legionella* se multiplie dans les installations où la température de l'eau est comprise entre 25° et 50° (tours aéro-réfrigérantes, douches, fontaines, humidificateurs).

### PROFESSIONS EXPOSÉES

- » Le personnel intervenant à proximité ou à l'intérieur des tours aéro-réfrigérantes (notamment le personnel de maintenance, les chauffagistes et les installateurs sanitaires).
- » Le personnel des hôtels, des campings, des maisons de retraite, des établissements thermaux, des hopitaux.

### FACTEURS DE RISQUE

- » avoir plus de 50 ans
- » être un homme
- » fumer
- » présenter une maladie chronique (maladie pulmonaire, diabète, insuffisance rénale...).

### SIGNES CLINIQUES

- » La période d'incubation est de 2 à 10 jours.
- » Etat grippal : fièvre, toux sèche, douleurs, malaise. Une radiographie pulmonaire et un bilan sanguin permettent de faire le diagnostic.
- » Peut évoluer vers une forme grave de pneumopathie aigüe avec troubles psychiques fièvre élevée.
- » Dans certains cas, l'évolution peut être fatale.

## CONDUITES À TENIR

### PAR L'EMPLOYEUR

- Privilégiez la production instantanée d'eau chaude sanitaire sans ballon de stockage.
- Limitez le volume de stockage.
- Optez pour des ballons facilement accessibles.
- Produisez de l'eau à plus de 60°.
- Supprimez les bras morts des réseaux de distribution.
- Prévoyez le démontage, le détartrage, le rinçage et la désinfection hebdomadaires des pommeaux de douches, des mousseurs, des robinets.
- Faites couler l'eau au moins une fois par semaine pour les points d'eau peu ou non utilisés.
- Effectuez une maintenance régulière :
  - » des tours aéro-réfrigérantes
  - » des systèmes de climatisation
  - » des installations sur le réseau d'eau chaude : démontage, détartrage, rinçage, désinfection à la javel et choc thermique (eau à 70° pendant 30 minutes), purge hebdomadaire à l'eau chaude de tous les points d'usage.
- Effectuez un contrôle des points d'usage à risque
- Les dénombrements en *legionella pneumophila* doivent être inférieurs à 1000 unités formant colonie par litre au niveaux de tous les points d'usage à risque.

### PAR LE SALARIÉ

- Utilisez une protection respiratoire adaptée lors des interventions (masque protecteur vis-à-vis des aérosols biologiques de type FFP3-SL, voire avec ventilation assistée si le risque est important).
- Laissez couler l'eau chaude pendant quelques minutes avant de prendre une douche.
- **En cas de maladie, une enquête d'entourage professionnel et familial est nécessaire pour déterminer une source de contamination potentielle. La déclaration aux autorités sanitaires est obligatoire.**